

FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ – POLITIQUE, FRAIS RELATIFS AUX RAPPORTS ET AUX TRAITEMENTS

Cliquez sur le lien ci-dessous pour vous rendre directement :

Acuponcture	Dentiste	Massothérapie	Ergothérapie	Physiothérapie / Physiothérapeute	Psychologue
Audiologiste	Diététicien / Nutritionniste	Naturopathie	Optométrie	Traitement des pieds	Spécialiste
Chiropraticien	Frais d'hôpital	Infirmières/soins infirmiers	Médecin	Prothèses	Orthophonie

ACUPONCTURE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	Politique 04-06 Partie II –Benefits - Health Care - General	Frais de rapport montant - 20,90 \$	Évaluation initiale– 45,34 \$ Traitement – 36,52 \$ jusqu'à un maximum de 7 traitements	N/D
CB	<i>Rehabilitation Services & Claims Manual Vol. II: 78.14 Acupuncture</i>	N/D	Paiement effectué selon la profession du fournisseur de soins ¹	Acupuncture and WorkSafeBC
MB	44.120.10 – Medical Aid 44.120.30 – Support for Daily Living	Si l'acuponcture est pratiquée par des médecins, des physiothérapeutes ou des chiropraticiens, elle est une forme acceptée de traitement.	Traitement - 42,00 \$ au 1 ^{er} janvier 2010 ² Honoraires de service (tray) - 13,32 \$ – au 1 ^{er} janvier 2010 Cinq (5) traitements	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Frais établis dans l'entente la plus récente avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick. Les frais de rapport sont inclus dans les frais de soins.	1 ^{er} octobre 2010 Si le rapport est reçu en deçà de 5 jours ou moins, le taux payé est de 62,63 \$. S'il est reçu au delà de 5 jours, le taux payé est de 52,19 \$. Pour les séances de traitement, taux ci-dessus les 10 premières minutes et 25,00 \$ par tranche de 10 minutes supplémentaire jusqu'à un maximum de 40 minutes	N/D
TNL	HC-04 Acupuncture Treatment	Mêmes que pour le rapport d'un médecin	Évaluation initiale- 15 \$ Traitement - Max. de huit traitements. Traitements supplémentaires sur demande.	N/D
TNO/ NU	04.04 Complimentary and Alternate Treatments	Aucuns frais de rapport ne sont payés	Si le traitement est dispensé en physiothérapie hors de l'hôpital, les frais d'hôpital de 238 \$ s'appliquent selon l'entente de frais négociée	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	N/D	L'acuponcture est un service qui n'est pas assuré par le MSI. Si le traitement est dispensé par un médecin, il sera remboursé au tarif de la consultation. Le remboursement du traitement d'acuponcture dispensé par des physiothérapeutes ou des chiropraticiens est inclus dans la structure de frais actuelle. Il n'y a pas de frais distincts pour ce service.	Acupuncture

- 1 Un physiothérapeute qui fournit de l'acuponcture est payé au tarif de visite subséquente de 38,52 \$. Un médecin de famille qui fournit de l'acuponcture peut fournir de l'acuponcture dans le cadre du tarif de la visite au bureau. Il n'y a pas d'honoraires supplémentaires ni de frais de fournitures médicales pour l'acuponcture. L'acuponcture fournie par d'autres personnes que les médecins de famille ou les physiothérapeutes sera payée au tarif du médecin de famille.
- 2 Ces montants d'honoraires sont payés aux physiothérapeutes. Les honoraires payés aux chiropracteurs diffèrent légèrement : Traitement - 39,98 \$, Tray - 12,68 \$. Ces montants sont en vigueur à compter du 1^{er} mars 2009.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

ACUPONCTURE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
ON	N/D	N/D	38,78 \$ par traitement Un essai initial jusqu'à concurrence de 6 traitements peut être autorisé. Doit être prodigué par un professionnel réglementé de la santé qui a reçu la formation requise par son organisme de réglementation.	Barème d'honoraires: <ul style="list-style-type: none"> • Chiropractie • Médecine générale • Physiothérapie • Ergothérapie • Podiatrie • Chiroprodie • Soins d'une infirmière ou d'un infirmier autorisé (catégorie avancée) • Massothérapie
IPE	POL-29, "Acupuncture"	Pas de liste de frais.	Pas de liste de frais.	POL-29 "Acupuncture"
QC	Règlement sur l'assistance médicale ³	N/D	Évaluation initiale- 27,00 \$ Traitement - 27,00 \$	N/D
SK	POL 05/96 (Annexes) Médecin et physiothérapeute seulement; honoraires de consultation seulement	N/D	N/D	N/D
YT	HC-01 Provision of Health Care Assistance	N/D	N/D	N/D

3 Les traitements d'acupuncture doivent être prescrits par le médecin qui a charge du travailleur.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

AUDIOLOGISTE					
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	APPAREILS ACOUSTIQUES	LIENS CONNEXES
AB	Politique 03-01, Partie II, Application 5: Hearing Loss (Perte auditive)	Premier rapport inclus dans l'évaluation initiale	Évaluation initiale– 100,00 \$ Traitement – 48,00 \$	Les appareils acoustiques seront payés selon la formule suivante : <u>Appareils moulés à l'oreille :</u> Frais de fabrication de l'appareil et du circuit de compression (excluant les frais d'expédition et de manutention) jusqu'à un maximum de 850,00 \$ + 50,00 \$ pour le moulage + 40 \$ de frais fixes d'expédition et de manutention + 445 \$ de frais d'ajustement = prix de la CAT. <u>Appareils non moulés à l'oreille :</u> Frais de fabrication de l'appareil et du circuit de compression (excluant les frais d'expédition et de manutention) jusqu'à un maximum de 900,00 \$ + 40 \$ de frais fixes d'expédition et de manutention + 445 \$ de frais d'ajustement = prix de la CAT.	Hearing loss (Perte auditive) (Politique)
CB	Aucune politique sur les audiologistes, mais les politiques suivantes portent sur la perte auditive :: Politiques n ^{os} 31.00 à 31.90	N/D	Diagnostic - 90 \$/80 \$ ⁴	Hearing Aid Program	Hearing Aid Program
MB	44.20.50.20 – Hearing Loss	N/D	<u>Montants en vigueur le 1^{er} octobre 2010</u> Ajustement/fourniture - 431 \$ Honoraires de service - 32 \$ la visite Frais de réparation - 110 \$ en sus de la facture du fabricant Embouts auriculaires -84 \$ par oreille Évaluation audiolgologique complète - 104 \$ Réponse évoquée auditive du tronc cérébral - 156 \$ Évaluation audiolgologique - 52 \$		N/D

4 Les frais de diagnostic doivent être préautorisés et (ou) recommandés par un dirigeant de la commission ou une personne désignée. Les frais de diagnostic payables sont de 90 \$ si le rapport est reçu dans les cinq jours la fin de l'évaluation ou de 80 \$ si le rapport est reçu plus de cinq jours après la fin de l'évaluation.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

AUDIOLOGISTE					
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	APPAREILS ACOUSTIQUES	LIENS CONNEXES
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services d'aide médicale, la Commission paye les honoraires au tarif négocié.	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services d'aide médicale, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.		N/D
TNL	EN-12: Hearings Loss Programme d'achat d'aide auditive	20 \$	100 \$ – Évaluation audiolinguistique	WHSCC - Audiologists and hearing aid vendors	WHSCC - Audiologists and hearing aid vendors
TNO/NU	04.02 Payment for Medical Aid	Aucuns frais de rapport ne sont payés	Tombe dans la liste des frais d'hôpital. Frais actuels de 238 \$.		Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	85 \$ pour une évaluation audiolinguistique et un rapport écrit – en clinique privée. 93,50 \$ à l'hôpital.	Évaluation initiale- 85,00 \$ en clinique privée et 93,50 \$ à l'hôpital. Aide auditive 1 450 \$ par aide, le travailleur assumant les frais résiduels. Peut être remplacée tous les 5 ans si elle n'est plus utilisable par suite de l'usure normale.		N/D
ON	Politique 16-01-04 –Perte d'acuité auditive due au bruit en milieu de travail – Le 2 janvier 1990 ou après cette date Politique 15-04-01 Perte d'acuité auditive attribuable à un traumatisme Politique 16-01-03 Perte auditive due au bruit en milieu de travail Politique 17-07-04 Appareils auditifs Politique 16-01-08 Acouphène, après le 2 janvier 1990 Politique 16-01-07 Acouphène, avant le 2 janvier 1990	Programme de soins pour la perte auditive due au bruit en milieu de travail <ul style="list-style-type: none"> - Période d'essai du formulaire de suivi - 25 \$ - Formulaire de suivi pour réadaptation - 25 \$ 	Programme de soins : Pour les services relatifs à la fourniture d'une aide auditive durant la première année d'usage. Bloc de soins 1 (évaluation et plan) -288 \$ par aide auditive Bloc de soins 2 (suivi de 6 mois) -192 \$ par aide auditive Diagnostic de test auditif- 1^{er} juillet 2001 Liste de prestations du MSSLD Test audiométrique - Test manuel d'impédance G434 - élément technique 7,90 \$ G527 - élément professionnel- Évaluation de l'aide auditive et/ou remise en état du masqueur d'acouphènes (n'inclut pas G526 et G441) 5,70 \$ G447 - élément technique 29,50 \$ G531 - élément professionnel 12,20 \$ Réévaluation de l'aide auditive et/ou remise en état du masqueur d'acouphènes (n'inclut pas G526 et G441) G445 - élément technique 14,80 \$ G446- élément professionnel 6,10 \$	Jusqu'à 1 000,00 \$, couvrant l'appareil et ses caractéristiques optionnelles. Montant fixé dans Politique 18-01-05 Tableau des taux La politique 17-07-04 Appareils auditifs expose une procédure d'exception pour les travailleurs nécessitant une aide auditive coûtant plus de 1,000 \$ l'aide par oreille.	Programme de soins pour la perte auditive due au bruit en milieu de travail

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

AUDIOLOGISTE					
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	APPAREILS ACOUSTIQUES	LIENS CONNEXES
IPE	POL-09, "Hearing Loss" POL-64 "Health Care Providers"	Aucune liste de frais.	Aucune liste de frais.	Maximum de 1,600 \$ par aide auditive. Remplacement limité aux quatre ans.	N/D
QC	Entente MSSS-CSST Annexe à la circulaire (circulaire numéro 03.01.42.19 du MSSS) Règlement sur l'assistance médicale	30,50 \$	Réseau public : Entrevue et consultation de dossier : 26,96 \$ par séance Autres tarifs selon le type d'épreuves Pour la liste des taux, consulter l'annexe à la circulaire (circulaire numéro 03.01.42.19 du MSSS) Réseau privé : tarifs selon l'annexe 1 du Règlement sur l'assistance médicale Évaluation initiale- 20,25 \$ Traitement - 20,25 \$ Autres tarifs selon le type d'épreuves (voir l'annexe 1 du Règlement sur l'assistance médicale)		N/D
SK	POL 05/96 (Annexes)	N/D	PRO 50/2010 (Annexe « B ») Évaluation : 114,40 \$ Autres honoraires - voir PRO 50/2010 (Annexe « B »)	Prix du fabricant + 10 % de frais de manutention + d'expédition + 525 \$ tout compris d'essayage et de suivi	N/D
YT	EN-06 Hearing Loss	N/D	N/D	Schedule A – Fee Structure (Hearing Claims)	YWCHSB: Coverage – Hearing Loss

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

CHIROPRACTICIEN				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	Politique 04-06 Partie II – Benefits - Health Care - General	Premier rapport - 23,92 \$ Rapport de progrès et de libération du patient - 23,92 \$	Évaluation initiale- 41,60 \$ Traitement - 31,72 \$ Taux en vigueur du 1 ^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2011	Chiropractic services
CB	<i>Rehabilitation Services and Claims Manual VII:</i> 74.20 Chiropractors 74.21 Duration of Treatment 74.22 Scope of Chiropractic Treatment 74.23 Examination by the Board 74.24 Consultation with Another Chiropractor 74.25 Physiotherapy 74.26 Belts and Back Supports 74.27 X-rays	Rapport écrit demandé par la commission - 42,98 \$ Rapport complet demandé par la commission – 209,59 \$	Évaluation initiale– 32,00 \$ Évaluation initiale aux fins du retour au travail – 33,50 \$ Traitement – 30,75 \$ Évaluation subséquente aux fins du retour au travail – 32,20 \$	Chiropractors and WorkSafeBC
MB	N/D	Honoraires du chiropraticien – 35,47 \$ (1 mars 2009) Rapport narratif ou consultation – 118,24 \$ (1 mars 2009)	Évaluation initiale- 45,85 \$ (1 mars 2009) Traitement - 31,14 \$ (1 mars 2009)	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Frais établis dans l'entente la plus récente avec l'Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick . frais de rapport de 10,00 \$ pour le formulaire 8C (premier rapport) pour rapport complet reçu dans un délai de cinq jours ouvrables.	Évaluation initiale- 39,00 \$ ⁵ (1 ^{er} juillet 2010) Traitement - 39,00 \$ ⁵ (1 ^{er} juillet 2010) 1 série de rayons X - 45,00 \$ 2 séries de rayons X - 75,00 \$ Jusqu'à concurrence de 295 \$ pour les orthèses	N/D
TNL	HC-02: Chiropractic Care	Frais de rapport du chiro (év. initiale et traitement): Rapport reçu dans les 3 jours - 20,00 \$ Reçu dans les 4 à 7 jours - 5,00 \$ Consultation téléphonique - 27,50 \$ (plus 2,75 \$ la minute au delà de 10) Rapport sommaire - 125 \$ Traitement aux rayons X - 37,62 \$ Rapport complet avec opinion médico-légale - 150 \$ / page	Évaluation initiale- 47,00 \$ Traitement - 42,00 \$ Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2010, ces frais étaient aux taux de 2009 ; 45,00 \$ pour l'évaluation initiale et 42,00 \$ le traitement	WHSCC - Chiropractors

5 Les honoraires à l'acte sont négociés avec l'association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

CHIROPRACTICIEN				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
TNO/ NU	04.02 Payment for Medical Aid 04.04 Complimentary and Alternate Treatments	Aucune entente de frais négociée.	Évaluation initiale- 36,00 \$ Traitement - 30,00 \$	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	Rapport du chiropraticien - 26,00 \$ 30,00 \$ pour 2 radios 10 \$ pour radios supplémentaires	Évaluation initiale- 30,00 \$ Traitement - 30,00 \$ En règle générale, maximum de 20 traitements.	Chiropractors Recommending Time Off Work Chiropractors Prescribing Supports, Braces, Orthotics
ON	17-02-02 Rapports des praticiens de la santé 17-01-03 Choix et changement de professionnel de la santé 17-02-03 Paiement des évaluations cliniques et des rapports médicaux exigés aux fins d'indemnisation 17-03-01 Honoraires de soins de santé 17-01-02 Admissibilité aux soins de santé	Rapport du professionnel de la santé - 33,00 \$ Rapport d'évolution ou rapport narratif - 23,54 \$ Rapport de radiographie - 23,54 \$ Rapport complexe - 112,10 \$ Formulaire Détermination des capacités fonctionnelles pour retour au travail prompt et sûr - 40,00 \$ Interview au bureau avec représentant de la CSPAAT - 29,15 \$ Photocopies de rapports médicaux (1 à 5 pages) -23,54 \$ et 1,12 \$ par page additionnelle Examen des dossiers et documents médicaux par tranche de 15 minutes - 56,05 \$ Consultation téléphonique - 23,54 \$ - Doit être engagée par la CSPAAT	Visite initiale- 30,56 \$ Consultations suivantes – 25,00 \$ Acupuncture - 38,78 \$ Visite à domicile - 31,26 \$ Radiographies -21,93 \$ à 76,67 \$	Barème d'honoraires des chiropraticiens Programme de soins: - pour lésions aiguës au bas du dos - pour les lésions aux membres supérieurs - pour lésions cérébrales traumatiques légères - pour les lésions aux membres inférieurs
IPE	POL-25, "Chiropractic Treatment" POL-64 "Health Care Providers"	N/D	Évaluation initiale- 65,00 \$ Traitement - 40,00 \$ Conditionnement au travail - 50,00 \$ la séance Rayons X (par série) - 38,00 \$ Rechute : Visite initiale et traitement - 65,00 \$ Rechute : Traitements - 40,00 \$ Soins de soutien - 40,00 \$	N/D
QC	Règlement sur l'assistance médicale ⁶	N/D	Réseau privé : tarifs selon l'annexe 1 du Règlement sur l'assistance médicale Évaluation initiale- 32,00 \$ Traitement - 32,00 \$	N/D

6 Les traitements de chiropratique doivent être prescrits par le médecin qui a charge du travailleur.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

CHIROPRACTICIEN				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
SK	<p>POL 05/96 (Annexes) PRO 52/2008 (Annexe "A")</p> <p>Tous les membres de Chiropratique Saskatchewan sont accrédités simultanément par Santé Saskatchewan et la CAT. Tout chiropraticien qui refuse de se conformer à l'entente conjointe CS-CAT doit aviser les services de santé de la CAT qu'il ne veut pas traiter les clients de la CAT de manière que son accréditation puisse être annulée.</p>	<p>PRO 52/2008 (Annexe « B »)</p> <p>Rapport initial :</p> <ul style="list-style-type: none"> 43,50 \$ ou honoraires de l'Association médicale (AMS) si supérieurs (<u>avec</u> renseignements d'impact fonctionnel) 37,50 \$ ou honoraires de l'Association médicale (AMS) si supérieurs (<u>sans</u> renseignements d'impact fonctionnel) <p>Rapport d'étape:</p> <ul style="list-style-type: none"> 26,70 \$ ou honoraires de l'Association médicale (AMS) si supérieurs (<u>avec</u> renseignements d'impact fonctionnel) 17,50 \$ ou honoraires de l'Association médicale (AMS) si supérieurs (<u>sans</u> renseignements d'impact fonctionnel) 	<p>PRO 52/2008 (Annexe « B »)</p> <p>1^{er} avril 2008 :</p> <p>Après le 1^{er} avril 2008 : Selon les taux de santé SK</p> <p>Autres honoraires - voir PRO 52/2008 (Annexe « B »)</p>	N/D
YT	HC-04 – Chiropractic Treatment	N/D	N/D	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

DENTISTE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	Politique 04-06 Partie II – Benefits - Health Care - General	Premier rapport – 38,70 \$ (général) Premier rapport – 55,42 \$ (spécialiste) Rapport d'étape – 29,86 \$ (général et spécialiste)	On peut obtenir un guide de frais dentaires pour les spécialistes et les généralistes en communiquant directement avec la CAT-AB. Ce guide change régulièrement et n'est pas disponible par les liens connexes.	Other services – Dental/Denturist
CB	<i>Rehabilitation Services and Claims Manual VII.</i> 74.30 Dentists	N/D	7	Dentists and WorkSafeBC
MB	N/D	N/D	Il existe six barèmes d'honoraires pour les spécialistes. Tous les travaux de dentisterie sont préautorisés par la Commission.	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Frais de rapport inclus dans les honoraires à l'acte.	Frais payés selon le Guide d'honoraires à l'intention de l'utilisateur publié par la Société dentaire du Nouveau-Brunswick en vigueur au 1 ^{er} janvier 2011. Évaluation initiale: <ul style="list-style-type: none"> • 144,90 \$ Examen et diagnostic Pathologie buccale générale • 144,90 \$ Examen et diagnostic Chirurgie générale • 144,90 \$ Examen et diagnostic Endodontie - Examen endodontique complet et diagnostic et/ou diagnostic compliqué • 153,00 \$ Examen et diagnostic, Pathologie buccale spécifique 	N/D
TNL	Procédure 58.00: Health Care Services supplies (58.11 Dental Care Expenses)	Pas d'honoraires prévus	Pas d'honoraires prévus	N/D
TNO/NU	04.05 Dental Treatment	Premier rapport du médecin - 41 \$ Rapport détaillé - 250 \$	Selon le Guide d'honoraires de l'Association dentaire des TNO	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	Honoraires demandés. Une estimation doit être faite et soumise avant l'exécution des services. On doit faire référence aux honoraires suggérés par l'Association dentaire de la N.-É.	Évaluation initiale- Honoraires demandés Traitement - Honoraires demandés	Dental Statement

7 Tous les nouveaux travaux de dentisterie doivent être autorisés par la commission avant le début du traitement, sauf dans les cas d'urgence. Il n'y a pas d'honoraires fixés pour les rapports ou les traitements. La commission utilise le guide d'honoraires de l'association des chirurgiens dentistes de la Colombie-Britannique comme guide des honoraires de traitement.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

DENTISTE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
ON	17-03-03 Admissibilité aux soins dentaires	N/D	Pourcentage du Guide des honoraires suggérés par l'Association dentaire de l'Ontario et la Table d'honoraires des denturologues	N/D
IPE	POL-64"Health Care Providers"	Aucune liste d'honoraires.	Aucune liste d'honoraires.	N/D
QC	Politique 5.01 : Les services de professionnels de la santé	N/D	Montant juste et raisonnable	N/D
SK	POL 05/96 (Annexes)	Paiement d'honoraires raisonnables inspirés du Guide des honoraires du Collège des chirurgiens dentistes.	PRO 03/91 (modifié par 60/2000) Paiement d'honoraires raisonnables inspirés du Guide des honoraires du Collège des chirurgiens dentistes.	N/D
YT	N/D	N/D	N/D	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

DIÉTÉTICIEN /NUTRITIONNISTE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	Le paiement pour les services observe les tarifs de santé les plus courants de l'Alberta.	N/D	N/D
CB	Non	Frais de rapport montant - 50,00 \$ Frais de rapport montant tardif - 35,00 \$	Visite = 20 \$ l'unité de service Une unité de service = 15 minutes. Maximum de 8 unités de service par jour. Inclut tous les frais reliés à la visite.	N/D
MB	N/D	N/D	Aucune liste d'honoraires - facture	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services, la Commission paye les honoraires au tarif négocié.	N/D
TNL	N/D	Pas d'honoraires prévus	Pas d'honoraires prévus	N/D
TNO/ NU	04.02 Payment for Medical Aid	Aucuns	Selon les frais d'hôpital. Actuellement 238 \$ par visite	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	Aucuns frais fixes	Aucuns frais fixes	-
ON	Non	Non	Non	Non
IPE	POL-64"Health Care Providers"	Aucune liste d'honoraires.	Aucune liste d'honoraires.	N/D
QC	Aucune ⁸	N/D	Réseaux public et privé : Les diététistes peuvent faire partie des équipes interdisciplinaires pour les travailleurs ayant subi un traumatisme crânio-cérébral (TCC), une blessure médullaire (BM), une blessure orthopédique grave (BOG) et les travailleurs victimes de brûlures graves (VBG). La CSST paie leurs services en vertu de l'entente concernée. Évaluation des capacités fonctionnelles de travail : 236 \$ par jour. Durée maximale de 10 jours de 6 heures par jour; Développement des capacités fonctionnelles de travail : 236 \$ par jour. Durée maximale de 20 jours de 6 heures par jour ;	N/D
SK	N/D	N/D	N/D	N/D
YT	Aucune	Aucune liste d'honoraires.	Pas d'honoraires précis.	N/D

8 Ces frais ne sont payables que dans le cadre de la réadaptation car ils ne sont pas prévus par le Règlement sur l'assistance médicale. Le nutritionniste ou le diététiste doit être membre de son ordre professionnel.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

FRAIS D'HÔPITAL				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	Le paiement pour les services observe les tarifs de santé les plus courants de l'Alberta.	N/D	N/D
CB	<i>Rehabilitation Services and Claims Manual VII:</i> 76.00 Hospitals and Other Institutions 76.10 In-Patient Treatment 76.20 Short Stay Patients 76.30 Private Hospitals	⁹	Le per diem de patient interne varie selon l'établissement - 826 \$ – 1 968 \$; Le taux de l'unité de soins intensifs varie selon l'établissement – 2 122 \$ - 5 966 \$; Per diem de patient externe - 231 \$. 1 ^{er} avril 2008	N/D
MB	N/D	N/D	Le tarif quotidien du malade hospitalisé varie selon l'établissement - 777 \$ – 1 597 \$. 1 ^{er} avril 2010. Tarif quotidien du malade externe - 247 \$. 1 ^{er} avril 2010	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Les tarifs sont mis à jour chaque année.	À compter du 1 ^{er} avril 2010 : Visite normale d'un malade externe (excluant des services spécifiques auxquels s'appliquent les codes de service) 247 \$ Chirurgie d'un jour 997 \$ Tarif quotidien du malade hospitalisé 442 \$ à 1 264 \$ (en salle) selon l'établissement	N/D
TNL	N/D	Mêmes honoraires que ceux du médecin qui fait rapport si le rapport est fait par un médecin de l'hôpital.	Selon la facture basée sur les tarifs provinciaux des soins de santé.	N/D
TNO/ NU	04.02 Payment for Medical Aid	Aucuns	Selon les tarifs de l'établissement. Actuellement 238 \$ par visite 2 143,00 \$ par jour pour malade hospitalisé	Politiques de la Commission

9 Le paiement est basé sur les tarifs interprovinciaux établis par le ministère de la Santé.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

FRAIS D'HÔPITAL				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	N/D	Les taux varient selon le service offert. Les tarifs de malade hospitalisé et autres varient selon l'Autorité de santé du district et le service offert. Les taux du malade hospitalisé vont de 278,30 \$ à 1 172.60 \$	N/D
ON	17-03-01 Honoraires de soins de santé	N/D	Visite initiale 95,83 \$ Suivi avec traitement supplémentaire spécifique 68,67 \$ Suivi normal 23,96 \$ Chirurgie d'un jour -332,05 \$ Tomodensitogramme -381,10 \$ Hémodialyse -381,10 \$ IRM - 875,00 \$ (max par jour)	Barème d'honoraires - Soins hospitaliers Services d'imagerie par résonance magnétique
IPE	N/D	Selon le barème provincial des honoraires.	Selon le barème provincial des honoraires.	N/D
QC	Politique 5.01 : Les services de professionnels de la santé	N/D	Selon les tarifs prévus par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ)	N/D
SK	N/D	N/D	PRO 55/2010 La CAT remboursera tout hôpital ou centre de traitement pour soins en clinique externe ou interne de même que les frais de procédures coûteuses selon les barèmes annuels établis par la division des soins médicaux du ministère de la Santé de la Saskatchewan sauf s'il existe un contrat distinct.	N/D
YT	Aucune politique	N/D	Soins d'urgence 247,00 \$	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

MASSOTHÉRAPIE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	N/D	<p>Pas couverte en général. Les massothérapeutes n'ont pas d'organisme réglementaire délivrant des permis et ne sont pas régis par une loi dans la province de l'Alberta. Ils ne sont pas couverts non plus par la Loi sur les disciplines de la santé.</p> <p>La pratique du massage elle-même est couverte par la Loi sur la profession de physiothérapeute. Elle peut être utilisée dans le cadre d'un traitement de physiothérapie ou d'un programme de traitement interdisciplinaire (gestion de la douleur d'ordinaire). Si la massothérapie s'effectue dans le cadre d'un programme de physiothérapie, les frais de massage sont inclus dans les honoraires de physiothérapie. Il n'est pas prévu de facturation supplémentaire.</p>	N/D
CB	N/D	Rapport écrit demandé par WorkSafeBC - 27,00 \$	<p>Rapport de traitement de visite initiale avec massage - 62,00 \$ (incluant l'honoraire du rapport de 27,00 \$)</p> <p>Traitement subséquent - 30,00 \$</p>	Massage therapists and WorkSafeBC
MB	N/D	N/D	Aucune liste d'honoraires	N/D
NB	N/D	<p>Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services.</p> <p>Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services d'aide médicale, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.</p>	<p>Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services.</p> <p>Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services d'aide médicale, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.</p>	N/D
TNL	N/D	Pas d'honoraires prévus	25,00 \$ par traitement	WHSCC - Polices and procedures ; Procedure 69.00 Massage Therapy
TNO/NU	04.04 Complimentary and Alternate Treatments	N/D	Somme facturée.	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	N/D	La massothérapie est considérée comme une modalité de traitement qui peut être prodiguée conjointement avec un programme global de physiothérapie ou de chiropractie. Le paiement est fait pour traitement de physiothérapie ou de chiropractie – non pas de massothérapie.	Massage Therapy
ON	17-03-01 Honoraires de soins de santé	<p>Formulaire Détermination des capacités fonctionnelles 40,00 \$</p> <p>Consultation téléphonique 23,54 \$ – Doit être engagée par la CSPAAAT</p>	<p>Séance de massothérapie – 50,00 \$ – La visite et le paiement ne sont pas basés sur le temps. Cependant, une visite dure généralement une heure</p> <p>Acupuncture - 38,78 \$ (par visite)</p>	Barème d'honoraires: Massothérapie
IPE	POL-10 "Massage Therapy"	Aucune liste d'honoraires.	Aucune liste d'honoraires.	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

MASSOTHÉRAPIE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
QC	Règlement sur l'assistance médicale	N/D	Non prévu sauf si effectué dans le cadre d'un traitement de physiothérapie Réseau privé : Tarif de 36 \$ (traitement individuel)	N/D
SK	<p>POL 05/96 (Annexes) PRO 51/2010 (Annexe "C")</p> <ul style="list-style-type: none"> Les fournisseurs de services de massothérapie traitant les patients de la CAT doivent se conformer aux normes de pratique de l'Association de massothérapie de la Saskatchewan (AMS). Les normes couvriront les services de massothérapie et le milieu dans lequel ces services sont dispensés. Les fournisseurs de services de massothérapie traitant les patients de la CAT doivent se conformer aux normes (à l'annexe "C"). La conformité à ces normes sera évaluée par un sondage mené conjointement par la CAT et l'AMS 	<p>PRO 51/2010 (Annexe "A") À compter du 1^{er} avril 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport initial d'évaluation : 15,00 \$ État de situation : 18,00 \$ Rapport de décharge: 15,00 \$ 	<p>PRO 51/2010 (Annexe "A") À compter du 1^{er} avril 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation initiale:31,00 \$ Traitement : 30,00 \$ Consultation téléphonique : 40,00 \$ l'heure <p>À compter du 1^{er} avril 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation initiale:32,00 \$ Traitement : 31,00 \$ Consultation téléphonique : 40,00 \$ l'heure 	N/D
YT	HC-05 Therapeutic Massage Therapy	N/D	<p>Services de massothérapie :</p> <p>Évaluation initiale et plan de traitement : 125,00 \$</p> <p>Formulaire d'évaluation des capacités fonctionnelles (sur demande) : 25,00 \$</p> <p>Demande de rapport de prolongement : 25,00 \$</p> <p>Séance de traitement de 30 minutes : 45,00 \$</p> <p>Séance de traitement de 45 minutes : 65,00 \$</p> <p>Séance de traitement de 60 minutes : 80,00 \$</p> <p>Consultation de l'équipe de gestion de cas : 25,00 \$</p>	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

NATUROPATHIE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	N/D	Les naturopathes n'ont pas d'organisme réglementaire délivrant des permis et ne sont pas régis par une loi dans la province de l'Alberta. Dans les cas où le travailleur est traité par un chiropraticien qui est aussi naturopathe, le traitement doit observer la Politique 04-06 – Soins de santé et Procédure d'affaire 41.4 - Traitement de chiropraxie . Le traitement doit être de nature chiropractique.	N/D
CB	<i>Rehabilitation Services & Claims Manual, VII:</i> 74.40 Naturopathic Physicians	Rapport initial– 31,24 \$ État de situation – 29,12 \$ Rapport demandé par WorkSafeBC - 42,98 \$ Rapport complet + rapport demandé par WorkSafeBC - 209,59 \$	Visite initiale - 31,00 \$ Visite subséquente - 30,15 \$	Naturopathic physicians and WorkSafeBC
MB	N/D	N/D	Aucune liste d'honoraires	N/D
NB	N/D	N/D en général. Toutefois, si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir les services, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	N/D en général. Toutefois, si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir les services, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	N/D
TNL	N/D	Pas d'honoraires prévus	Pas d'honoraires prévus	N/D
TNO/ NU	04.04 Complimentary and Alternate Treatments	N/D	N/D	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	Non approuvé. Service de santé non assuré par MSI.	-	-
ON	Non	Non	Non	Non
IPE	POL-64“Health Care Providers”	N/D	N/D	N/D
QC	N/D	N/D	Non payable	N/D
SK	POL 05/96 (Schedules)	N/D	N/D	N/D
YT	HC-01 Provision of Health Care Assistance	N/D	N/D	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

INFIRMIÈRES/SOINS INFIRMIERS				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	S/O	130,00 \$ pour 3 heures d'évaluation autorisée d'IA et plan de soins écrit. La CAT paiera le taux horaire courant d'IA pour des heures additionnelles d'évaluation au besoin jusqu'à concurrence de 7 heures. La CAT paiera le taux horaire courant d'IA pour une réévaluation autorisée d'IA jusqu'à concurrence de 3 heures	58,94 \$ l'heure avec minimum de 2 heures pour service autorisé d'IA. 37,27\$ l'heure avec minimum de 2 heures pour service autorisé d'inf. aux. 29,20 \$ l'heure avec minimum de 2 heures pour service autorisé d'un assistant en soins de santé.	
CB	S/O	Rapport - 20 \$	Visite - 29 \$ Frais de fournitures médicales - 26,68 \$ (inclut l'utilisation d'instruments stériles et de matériel de suture ou de fournitures semblables.	
MB			Les infirmier(ère)s praticien(ne)s sont remboursé(e)s au même taux que les médecins	
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	
TNL	N/D	Pas d'honoraires prévus	Pas d'honoraires prévus	N/D
TNO/ NU	04.04 Complimentary and Alternate Treatments	N/D	N/D	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	N/D	Pas d'honoraires prévus	N/D
ON	17-01-02 Admissibilité aux soins de santé 17-01-03 Choix et changement de professionnel de la santé 17-02-02 Rapports des praticiens de la santé 17-02-03 Paiement des évaluations cliniques et des rapports médicaux exigés aux fins d'indemnisation 17-03-01 Honoraires de soins de santé 17-06-06 Soins à domicile	Rapport de professionnel de la santé - 33,00 \$ ¹ Rapport de continuité d'un professionnel de la santé - 33,00 \$ Rapport de progrès ou compte rendu - 23,54 \$ Formulaire de capacités professionnelles pour planifier un retour au travail précoce et sûr - 40,00 \$ Photocopies de rapports cliniques (1 à 5 pages) - 23,54 \$ et 1,12 \$ la page additionnelle Examen de dossiers médicaux et de documentation médicale par tranche de 15 min.- 56,05 \$ Entrevue assise avec représentant de la CSPAAT - 29,15 \$ Consultation téléphonique - 23,54 \$ – Doit être engagée par la CSPAAT.	Acupuncture - 38,78 \$ par visite Soins à domicile - 25,86 \$ par visite ²	Barème d'honoraires - Soins d'une infirmière ou d'un infirmier autorisé (catégorie avancée) Programmes de soins Barème d'honoraires - Centre d'accès aux soins communautaires

1 Jusqu'à la deuxième note de bas de page, tout ce qui suit s'applique aux infirmier(ère)s autorisé(e)s (classe étendue)

2 S'applique aux infirmier(ère)s autorisé(e)s et aux infirmier(ère)s auxiliaires.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

INFIRMIÈRES/SOINS INFIRMIERS				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
IPE				
QC		N/D	Soins infirmiers à domicile dispensés par le réseau public : application du tarif prévu à l'entente MSSS-CSST (annexe 1). Tarif de 66,62 \$ pour une séance d'une heure, facturable au quart d'heure. Les frais de fourniture sont inclus dans le tarif. Les frais de déplacement sont payables en sus. Soins infirmiers à domicile dispensés par le réseau privé : application du tarif prévu à l'annexe 1 du Règlement sur l'assistance médicale . Tarif de 44, 00 \$ par séance. Les frais de déplacement et de fourniture sont inclus dans le tarif.	
SK	POL 05/96 (Schedules)	N/D	N/D	N/D
YT				

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

ERGOTHÉRAPIE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	À compter du 1 ^{er} juin 2010 : 60 \$ l'heure pour évaluation et rapport	19,75 \$ par unité de 15 minutes	N/D
CB	N/D	État de situation - 94,50 \$ Rapport de décharge - 94,50 \$	Évaluation initiale – 94,50 \$ l'heure Visites – 94,50 \$ l'heure ¹	Community Occupational Therapy Services
MB	N/D	N/D	28,86 \$ par traitement	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Actuellement, il n'y a pas de contrat en place avec l'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick ou les fournisseurs individuels. En général, les honoraires varient entre 90 \$ et 100 \$ l'heure, mais certains fournisseurs peuvent exiger davantage.	En général, les honoraires varient entre 90 \$ et 100 \$ l'heure, mais certains fournisseurs peuvent exiger davantage.	N/D
TNL	Politique HC-12 Occupational Rehabilitation Services Private Clinics	Inclus dans les frais de traitement.	Évaluation des capacités fonctionnelles - 94 \$ l'heure Services professionnels - 94 \$ l'heure Services ET au travail - 94 \$ l'heure r (max. 1 500 \$) Services ET en clinique - 40 \$ l'heure ET personnelle en clinique - 94 \$ l'heure Des dépenses supplémentaires sont couvertes pour les visites en milieu de travail (voyage, repas, etc.)	HC Procedure #38.00; WHSCC - Occupational rehabilitation providers
TNO/ NU	04.04 Complimentary and Alternate Treatments	Aucuns	Selon les honoraires de l'établissement. Actuellement 238 \$ la visite	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	Indépendant 45,00 \$ l'heure + rapport et temps de déplacement à 45,00 \$ l'heure et kilométrage à 0,34 \$/km. Clinique de physiothérapie : 90,00 \$ l'heure pour analyse de sécurité de l'emploi, CC, coaching ergonomique et visite du lieu de travail dans le cadre d'un plan transitoire de RAT. Les autres services d'ergothérapie en clinique devraient être payés selon les tarifs du contrat de physiothérapie.	45,00 \$ l'heure	N/D
ON	17-06-06 Soins à domicile 17-03-01 Honoraires de soins de santé	Formulaire Détermination des capacités fonctionnelles 40,00 \$ Consultation téléphonique 23,54 \$ – Doit être engagée par la CSPAAT.	59,00 \$ par visite (La visite et le paiement ne sont pas basés sur le temps. Cependant, une visite dure généralement une heure) Visite à domicile 118,00 \$ Acupuncture – par visite 38,78 \$	Barème d'honoraires: Ergothérapie Programme de soins: - pour lésions aiguës au bas du dos - pour les lésions aux membres supérieurs - pour les lésions aux membres inférieurs - pour lésions cérébrales traumatiques légères

1 Payable seulement sur réception de l'état de situation ou du rapport de décharge.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

ERGOTHÉRAPIE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
IPE	POL-64“Health Care Providers”	Aucune liste de frais.	Aucune liste de frais.	N/D
QC	<p>Règlement sur l'assistance médicale</p> <p>Entente MSSS-CSST Annexe à la circulaire (circulaire numéro 03.01.42.19 du MSSS)</p> <p>Politique 4.04 : Les frais de réadaptation</p>	N/D	<p>Traitements d'ergothérapie</p> <p>Réseau privé :</p> <p>Traitement individuel : 36\$</p> <p>Traitement de groupe : 21 \$</p> <p>Traitement à domicile : 50 \$</p> <p>Pour les séances à domicile, le médecin qui a charge doit constater l'impossibilité pour le travailleur de se déplacer en raison de sa lésion et prescrire de tels soins. La CSST est liée par l'opinion du médecin qui a charge sur cette question.</p> <p>Traitements d'ergothérapie</p> <p>Réseau public :</p> <p>Par visite : 36,50 \$</p> <p>Tarif de groupe : 21,39 \$</p> <p>Soins à domicile : 50 \$</p> <p>Réseaux public et privé : Les services d'un ergothérapeute peuvent faire partie des équipes interdisciplinaires pour les travailleurs ayant subi un traumatisme cranio-cérébral (TCC), une blessure médullaire (BM), une blessure orthopédique grave (BOG) et les travailleurs victimes de brûlures graves (VBG). La CSST paie leurs services en vertu de l'entente concernée.</p> <p>Évaluation des capacités fonctionnelles de travail : 236 \$ par jour. Durée maximale de 10 jours de 6 heures par jour ;</p> <p>Développement des capacités fonctionnelles de travail : 236 \$ par jour. Durée maximale de 20 jours de 6 heures par jour ;</p> <p>Analyse et adaptation d'un poste de travail (tarif horaire de 70,00 \$) :</p> <p>Analyse complète d'un poste de travail (maximum de 30 heures). Consultation professionnelle sur des aspects particuliers d'un poste de travail (maximum de 15 heures) et adaptation d'un poste de travail (variable).</p>	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

ERGOTHÉRAPIE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
SK	<p>POL 05/96 (Annexes) PRO 105/2002 (Practice Standards)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les services d'ergothérapie ne seront dispensés aux clients de la CAT de la Saskatchewan que sur référence d'un praticien autorisé agréé par la CAT : médecins, chiropraticiens ou physiothérapeutes. 	<p>PRO 105/2002 Évaluation initiale et rapport - 35,00 \$ la demi-heure</p>	<p>PRO 105/2002 Visite subséquente - 30,00 \$ Autres honoraires -- voir PRO 105/2002</p>	N/D
YT	N/D	N/D	N/D	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

OPTOMÉTRISTE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	Le paiement pour les services observe les tarifs de santé les plus courants de l'Alberta.	N/D	N/D
CB	<i>Rehabilitation Services and Claims Manual VII:</i> 39.42 Visual Acuity 77.21 Eyeglasses	Rapport ou notes demandés par WorkSafeBC - 22,81 \$ et 1,17 \$ par page supplémentaire Rapport complet écrit demandé par WorkSafeBC – 132,60 \$	Évaluation détaillée de la santé oculaire - 81,60 \$ ² Diagnostic d'examen de la vue - 45,73 \$	Optometrists and WorkSafeBC
MB	N/D	N/D	Honoraires d'examen –limite 75 \$	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services d'aide médicale, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services d'aide médicale, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	N/D
TNL	N/D	N/D	N/D	N/D
TNO/NU	04.02 Payment for Medical Aid	Premiers rapports du médecin : 41 \$ Rapports détaillés : 250 \$	Selon la liste d'honoraires des TNO	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	Aucuns frais établis	Aucuns frais établis. Maximum de 150 \$ autorisé pour montures	-
ON	17-07-01- Lunettes ou lentilles cornéennes sur ordonnance 17-01-02 Admissibilité aux soins de santé	N/D	Selon le Guide d'honoraires de l'Association des optométristes	N/D
IPE	POL-64"Health Care Providers"	Aucune liste de frais.	Aucune liste de frais.	N/D
QC	Politique 5.01 : Les services de professionnels de la santé	N/D	Examen général : 55 \$ Examen subséquent : 37 \$ Examen spécifique de la déficience visuelle : 65 \$	N/D
SK	POL 05/96 (Annexes)	N/D	PRO 22/92 modifié par PRO 60/2000) Le paiement pour les services d'optométrie sera d'un montant qui semble raisonnable dans les circonstances de chaque cas.	N/D
YT	N/D	N/D	N/D	N/D

- 2 Une évaluation de la santé interne qui inclut un examen de la dilatation du fond d'oeil, une évaluation de la santé externe, une évaluation binoculaire, une réfraction manuelle ou cycloplégique. Des tests pour évaluer l'intégrité des voies optiques comme le test d'Amsler ou les champs de confrontation, mais pas limités à ces tests, sont inclus dans cette procédure. Cette procédure devrait être observée lors de la visite initiale pour l'évaluation de la blessure et annuellement par la suite sur demande de la CAT. Si une évaluation complète de la région optique est requise, elle peut être facturée séparément. Les frais comprennent le rapport.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

MÉDECIN				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	Politique 04-06 Partie II – Benefits - Health Care - General Politique 04-06 Partie II – Benefits – Health Care – Medical Aid Accounts	À compter du 1 ^{er} avril 2010, tous les rapports doivent être envoyés électroniquement. Premier rapport – 56,65 \$ (dépôt électronique) Rapport d'étape – 34,42 \$	Le paiement des services ci-dessus respectera le barème courant d'honoraires médicaux de Santé et bien-être Alberta	Physician services
CB	<i>Rehabilitation Services and Claims Manual VII:</i> 74.00 Physicians and Qualified Practitioners 74.10 General Position of Physicians and Qualified Practitioners 95.00 Responsibilities of Physicians and Qualified Practitioners 95.10 Form of Reports	À compter du 1 ^{er} avril 2009 : Frais pour la formule initiale – 44,57 \$ ³ Rapport d'étape – 38,00 \$ ⁴ Demande de WorkSafeBC de copie d'un rapport existant ou de notes - 40,00,\$ ⁵	Évaluation initiale- 28,95 \$ ⁶ Traitement – 28,95 \$ ⁶ Réunion au lieu de travail - 295,00 \$ (lorsque WorkSafeBC demande au médecin de participer à une réunion au lieu de travail du travailleur) Consultation de retour au travail - 260,00 \$	Family physicians and general practitioners
MB	N/D	Honoraires du omnipraticien ⁷ - 36,89 \$ (1 jan 2010) Rapport narratif ou consultation – 122,99 \$ (1 janvier 2010)	Visite au bureau Moins de 10 min. - 22,75 \$ – 1 avril 2010 Plus de 10 min. - 31,85 \$ – 1 avril 2010	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Les honoraires sont négociés avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick et énumérés dans l'Entente sur la fourniture de services médicaux avec la CSSIAT.	Visite au bureau – Pratique générale (ne s'applique qu'à certains codes de service) <u>1^{er} octobre 2010</u> Si le rapport est reçu en deçà de 5 jours ou moins, le tarif versé est de 62,63 \$. S'il est reçu au delà de 5 jours, le tarif versé est de 52,19 \$.	N/D

3 44,57 \$ si remis et facturés électroniquement en deçà de 3 jours.

4 38,00 \$ si remis et facturé électroniquement en deçà de 3 jours.

5 Jusqu'à 20 pages.

6 Limite d'UNE visite initiale par bénéficiaire par réclamation. Limite d'UNE visite subséquente par bénéficiaire par jour par réclamation.

7 Des frais supplémentaires sont exigibles pour les rapports des spécialistes.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

MÉDECIN				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
TNL	N/D	Frais de rapport du médecin : Rapport reçu dans les 3 jours - 29,00 \$ Reçu dans les 4 à 7 jours - 18,00 \$ Reçu dans les 7 à 10 jours - 10,00 \$ Honoraires de visite (MCP plus 20 %) - 32,48 \$ Consultation téléphonique – 32,50 \$ jusqu'à 10 minutes (plus 3,25 \$ la minute au delà de 10) Résumé ou opinion médicale - 150,00 \$	Évaluation initiale ⁸ Traitement ⁸ - Les honoraires de traitement sont les tarifs des soins de santé de la province plus 20 % pour le service spécifique fourni.	WHSCC - Physicians
TNO/NU	04.02 Payment for Medical Aid	Premier rapport du médecin - 41,00 \$ Rapport détaillé du médecin - 250,00 \$	Payés selon la liste d'honoraires de TNO	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	Honoraires d'évaluation du médecin traitant : 123,40 \$ Nouveaux honoraires combinés pour visite au bureau et rapport du médecin (formulaire 8/10) dans les 5 jours. Honoraires de SME (services de médecine enrichie = formation en médecine professionnelle) : 153,55 \$ Pour visite au bureau et achèvement du formulaire dans les 5 jours. Autres services cliniques : 10/9 ^e du taux de MSI Photocopie de tableaux : Minimum de 25 \$ Ou selon le tarif négocié avec la CAT au cas par cas. Sommaires de tableaux/ Rapports écrits : 150 \$ l'heure ; 125 \$ la page. Selon la demande de la CAT. Conférence de cas et téléconférence : médecin traitant -75 \$ la demi-heure médecin SME - 100 \$ la demi-heure Facturable par trimestre. Autres services (ex. frais de déplacement) : 0,4092 \$ le kilomètre sur approbation préalable de la CAT. Augmentations au gré du changement des taux de kilométrage de la CAT.	Autres services cliniques : 10/9 ^e du taux de MSI	

8 Les honoraires de traitement des omnipraticiens correspondent aux tarifs du régime d'assurance-maladie provincial pour les services particuliers rendus.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

MÉDECIN				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
ON	17-03-01 Honoraires de soins de santé 17-02-03 Paiement des évaluations cliniques et des rapports médicaux exigés aux fins d'indemnisation	Rapport du professionnel de la santé - 33,00 \$ Suivi du professionnel de la santé - 33,00 \$ Rapport d'évolution (ou rapport narratif) - 47,09 \$ Rapport de consultation à l'urgence d'un centre hospitalier - 23,54 \$ Rapport de radiographie - 23,54 \$ Compte rendu opératoire - 23,54 \$ Rapport de consultation - 47,09 \$ Formulaire Détermination des capacités fonctionnelles pour un retour au travail prompt et sûr - 40,00 \$ Photocopies de rapports cliniques (1 à 5 pages) - 23,54 \$ et 1,12 \$ la page additionnelle Examen des dossiers et documents médicaux par tranche de 15 minutes - 56,05 \$ Interview au bureau avec représentant de la CSPAAT - 29,15 \$ Attestation médicale en vue d'une évaluation des capacités fonctionnelles (formulaire 0298A) - 23,54 \$ Rapport complexe - 112,10 \$ Rapport spécial du médecin - 23,54 \$ Rapport du médecin (maladie professionnelle) – 8D - 23,54 \$ Rapport du médecin (maladie de la peau) – 8D2 - 23,54 \$ Rapport du médecin (maladie pulmonaire professionnelle) – 8S - 23,54 \$ Rapport du médecin (maladie des vibrations - doigts blancs) - 23,54 \$ Rapport du médecin sur l'utilisation des médicaments - 23,54 \$ Rapport du médecin – Oxygénothérapie à domicile - 39,53 \$ Formulaire d'évaluation d'entretien opioïde - 56,05 \$ Rapport du médecin sur les orthèses - 23,54 \$ Consultation téléphonique - 23,54 \$ – Doit être engagée par la CSPAAT.	Services médicaux Acupuncture - 38,78 \$ par visite	MS&SLD Services assurés pour la table d'honoraires des médecins Programme de soins: <ul style="list-style-type: none"> - pour lésions cérébrales traumatiques légères - pour l'asthme professionnel - pour dermatite de contact professionnelle

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

MÉDECIN				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
IPE	POL-92 "Medical Aid" POL-32 "Physician Selection" POL-64 "Health Care Providers"	Honoraires du médecin - Urgentologue: Code d'honoraires 0180: 28,50 \$ (0800-1800 du lundi au vendredi) Code d'honoraires 0181: 37,25 \$ (1800-0800 du lundi au vendredi) Code d'honoraires 0190: 33,00 \$ (0800-1800 Samedi, dimanche et jours fériés) Code d'honoraires 0191: 55,25 \$ (1800-0800 Samedi, dimanche et jours fériés)	Les honoraires de médecin payés excèdent de 30% le tarif des honoraires convenu entre la Medical Society et la province. Les honoraires du médecin sont portés à 50,00 \$ si le rapport est reçu en deçà de 7 jours de la date de l'évaluation.	N/D
QC	Politique 5.01 : Les services de professionnels de la santé	Dépend du type et du contenu du rapport. <u>Exemples (médecins) :</u> Rapport sommaire de prise en charge – 19,00 \$ Rapport d'évolution - 13,50 \$ Rapport final - 21,50 \$ Maintien du lien d'emploi - 95,00 \$ Rapport complémentaire - 115,00 \$ Rapport d'évaluation médicale (REM) (médecin qui a charge du travailleur) - 330,00 \$ REM (médecin désigné par la CSST) - 545,00 \$ REM Supplément pour certaines spécialités - 75,00 \$	N/D	N/D
SK	POL 05/96 (Annexes)	PRO 51/2009 (Annexe « A ») Rapport initial - 47,30 \$ <ul style="list-style-type: none"> Si soumis électroniquement, ajouter 10,00 \$ Rapport d'étape – 29,40 \$ <ul style="list-style-type: none"> Si soumis électroniquement, ajouter 10,00 \$ 	PRO 51/2009 (Annexe « A ») Consultation complexe -75,60 \$ Honoraires de recherche (avec omnipraticien) – 34,10 \$ / 10 min Consultation téléphonique (avec omnipraticien): <ul style="list-style-type: none"> 34,10 \$ / 10 premières minutes 45,20 \$ / de 10 à 15 minutes 45,20 \$ / par tranche additionnelle de 15 minutes Autres honoraires – voir PRO 51/2009 (Annexe « A »))	N/D
YT	N/D	Initial – 43,70 \$ ⁹ D'étape – 39,30 \$ Rapport sommaire (5 visites ou moins) – 98,06 \$	Les honoraires varient et sont fondés sur le <i>Yukon Relative Value Guide to Fees</i> (guide des valeurs relatives pour les frais)	N/D

⁹ Frais négociés et se référant au Guide des valeurs relatives pour les frais

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

PHYSIOTHÉRAPEUTE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	Politique 04-06 Partie II – Benefits - Health Care - General	Évaluation physiothérapique - 20,00 \$ État physiothérapique - 20,00 \$ Libération du patient physiothérapique - 20,00 \$	Évaluation initiale- 62,40 \$ Traitement - 36,19 \$	Physical therapy services
CB	Rehabilitation Services and Claims Manual VII: 75.10 Physiotherapists 75.12 Physiotherapy Given Privately	Rapport normal de physiothérapie – 37,62 / 32,42 \$ ¹⁰ Rapport complet + rapport demandé par WorkSafeBC - 374,54 \$ Consultation téléphonique- Engagée par la CAT - 27.59 \$/ les 15 min	Évaluation initiale- 61,25 \$ / 55,25 \$ ¹¹ Traitement – 38,52 \$	Physiotherapists and WorkSafeBC
MB	N/D	Honoraires du physiothérapeute – 36,53 \$ (1 jan 2010) Rapport narratif ou consultation– 121,80 \$ la page (1 jan 2010)	Évaluation initiale- 59,18 \$ (1 jan 2010) Traitement - 42,00 \$ (1 jan 2010) Honoraires pour lésion à plusieurs endroits (par séance) - 38,79 \$ (1 jan 2010)	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Taux* négociés avec l'Association des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick. Honoraire de physiothérapie primaire – par évaluation initiale, rapport mensuel et rapport de décharge (excluant le formulaire de mesure des résultats) - 15 00 \$ Honoraire de physiothérapie primaire – par évaluation initiale, rapport mensuel et rapport de décharge (incluant le formulaire de mesure des résultats) - 20,00 \$ *Le contrat courant expire en fin février 2011	Évaluation initiale - 55,00 \$ Traitements subséquents - 45,00 \$ Évaluation de la capacité de travail (les honoraires incluent l'ensemble des rapports et données) <ul style="list-style-type: none"> • Un jour - 1 100 \$ • Deux jours - 2 200 \$ Réentraînement au travail <ul style="list-style-type: none"> • En vigueur du 4 septembre 2009 au 3 septembre 2010 <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 880 \$ ○ 190 \$ pour l'évaluation du réentraînement au travail - Payés au fournisseur de soins s'il est établi que le client n'est pas un bon candidat pour le réentraînement au travail • En vigueur du 4 septembre 2010 au 3 septembre 2011 <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 910 \$ ○ 190 \$ pour l'évaluation du réentraînement au travail - Payés au fournisseur de soins s'il est établi que le client n'est pas un bon candidat pour le réentraînement au travail 	N/D

10 Pour le traitement normal (niveau 1) : Les honoraires varient selon que le rapport est reçu en deçà de cinq jours ou moins de la fin du traitement.

11 Pour le traitement normal (niveau 1) : Les honoraires varient selon que le formulaire de notification est reçu ou non dans les 72 heures de la visite initiale. Limite d'une visite initiale par bénéficiaire par réclamation. Limite d'une visite subséquente par bénéficiaire par réclamation.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

PHYSIOTHÉRAPEUTE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
TNL	Politique HC-01 Physiotherapy Services Private Clinics HC Procedure #17.00	Évaluation initiale– Rapports reçus dans les trois jours, 22,00 \$. Rapports reçus dans les quatre à sept jours, 5,00 \$. Formulaire de rapport de prolongation – aucuns honoraires Formulaire de bulletin de santé – Rapports reçus dans les trois jours, 22,00 \$. Rapports reçus dans les quatre à sept jours, 5,00 \$. Formulaire de rapport de congé Rapports reçus dans les trois jours, 22,00 \$. Rapports reçus dans les quatre à sept jours, 5,00 \$.	Évaluation initiale- 50,00 \$ Traitement - 45,50 \$	WHSCC - Physiotherapists
TNO/ NU	04.04 Complimentary and Alternate Treatments	N/D	Selon les honoraires de l'établissement hospitalier. Actuellement 238 \$ la visite Honoraires du physiothérapeute (hôpital des T.N.-O seulement)	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	Services de niveau 1 : Évaluation initiale de physiothérapie - 50,00 \$ Rapport de physiothérapie (formulaire A) - 26,00 \$ pourvu qu'il soit soumis à la CAT en deçà de 3 jours de l'admission du travailleur au traitement Achèvement du rapport initial d'aptitudes physiques (formulaire E) et Questionnaire Linton (inclus dans le formulaire B) et accompagné d'un rapport complet d'évaluation initiale de physiothérapie - 85,00 \$ pourvu qu'il soit soumis à la CAT en deçà de 5 jours de l'admission du travailleur au traitement Les honoraires d'un ergothérapeute, d'un physiothérapeute, d'un kinésiologue ou d'un ergonome certifié participant aux initiatives suivantes de retour au travail sont de 90,00 \$ l'heure, y compris le temps de déplacement : analyse du milieu de travail*, conférence de cas, et coaching ergonomique et visite du lieu de travail dans le cadre d'un plan transitoire de retour au travail * <i>*L'analyse du milieu de travail et/ou l'évaluation ergonomique et le coaching peuvent être exécutés par un ergothérapeute, un physiothérapeute ou un kinésiologue (tous doivent être qualifiés en analyse du milieu de travail ou en évaluation ergonomique ou posséder le statut d'ergonome professionnel certifié)</i>	42,00 \$ l'heure seront payés par la CAT au fournisseur pour tout traitement prodigué à un travailleur accidenté à la suite de l'évaluation initiale de physiothérapie *80,00 \$ l'heure pour traitement de physiothérapie à domicile (doit être approuvé préalablement par un travailleur social de la CAT)	Hospital Physiotherapy

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

PHYSIOTHÉRAPEUTE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
ON	17-03-01 Honoraires de soins de santé 17-02-03 Paiement des évaluations cliniques et des rapports médicaux exigés aux fins d'indemnisation 17-01-02 Admissibilité aux soins de santé 17-02-02 Rapports des praticiens de la santé 17-01-03 Choix et changement de professionnel de la santé	Rapport du professionnel de la santé - 33,00 \$ Rapport d'évolution (ou rapport narratif) - 23,54 \$ Rapport d'évaluation de physiothérapie - 18,41 \$ Formulaire Détermination des capacités fonctionnelles pour un retour au travail prompt et sûr - 40,00 \$ Interview au bureau avec représentant de la CSPAAT - 29,15 \$ Photocopies de rapports médicaux (1 à 5 pages) - 23,54 \$ et 1,12 \$ la page additionnelle Examen des dossiers et documents médicaux par tranche de 15 minutes - 56,05 \$ Consultation téléphonique - 23,54 \$ – Doit être engagée par la CSPAAT	Consultation initiale - 24,00 \$ Traitement continu (par visite) - 24,00 \$ Acupuncture - 38,78 \$ par visite	Barème d'honoraires: Physiothérapie Programme de soins: <ul style="list-style-type: none"> - pour lésions aiguës au bas du dos - pour lésions aux membres supérieurs - pour les lésions aux membres inférieurs - pour lésions cérébrales traumatiques légères
IPE	POL-26, "Physiotherapy Treatment"	Formulaire de limitations fonctionnelles - 20,00 \$ Exploration d'emploi adéquat - 50,00 \$ Note : L'entente actuelle avec les cliniques privées de physiothérapie a expiré le 30 nov. 2009. Nouvelle entente de décembre 2009 à novembre 2011.	Évaluation initiale - 50,00 \$ Traitement - 40,00 \$ (Traitements au cours des 4 premières semaines et visites de prolongation) Conditionnement au travail - 80,00 \$ Visite initiale de rechute : 50,00 \$ Traitements de rechute : 40,00 \$ Soins de soutien - 40,00 \$ Réunion avec personnel de la CAT - 20,00 \$/ les 15 min	N/D
QC	Règlement sur l'assistance médicale ¹² Entente MSSS-CSST Annexe à la circulaire (circulaire numéro 03.01.42.19 du MSSS)	N/D	Réseau privé : Traitement individuel : 36\$ Traitement de groupe : 21 \$ Traitement à domicile : 50 \$ Pour les séances à domicile, le médecin qui a charge doit constater l'impossibilité pour le travailleur de se déplacer en raison de sa lésion et prescrire de tels soins. La CSST est liée par l'opinion du médecin qui a charge sur cette question. Réseau public : Par visite : 36,50 \$ Tarif de groupe : 21,39 \$ Soins à domicile : 50 \$	N/D

12 Les traitements de physiothérapie doivent être prescrits par le médecin qui a charge du travailleur.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

PHYSIOTHÉRAPEUTE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
SK	<p>POL 05/96 (Annexes) PRO 60/2010 (Annexe "C", Article III)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les physiothérapeutes doivent être membres en règle du Collège des physiothérapeutes de la Saskatchewan et de l'Association de physiothérapie de la Saskatchewan par l'intermédiaire de l'Association canadienne de physiothérapie et accrédités par les Services de santé de la CAT comme fournisseurs de soins de santé à la CAT. 	<p>PRO 60/2010 (Annexe « C »)</p> <p>Pour tous les rapports : L'honoraire versé est indiqué ci-dessous ou c'est l'honoraire versé par la CAT aux membres de l'Association médicale de la Saskatchewan (s'il est plus élevé). Si les rapports sont soumis en ligne, il y a un honoraire additionnel de 10,00 \$.</p> <p>Rapport initial :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec les mesures de résultat fonctionnel : 47,30 \$ Sans les mesures de résultat fonctionnel : 37,30 \$ <p>Rapport de progrès / décharge :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec les mesures de résultat fonctionnel : 29,40 \$ Sans les mesures de résultat fonctionnel : 19,40 \$ 	<p>PRO 60/2010 (Annexe « C »)</p> <p>Évaluation initiale – 86,46 \$ (n'inclut plus le rapport) Visite subséquente – 38,91 \$ Planification et surveillance de retour au travail - 116,73 \$ l'heure Consultation téléphonique - 20 \$ / les 10 min Évaluation sur le lieu du travail – 116,73 \$ l'heure Autres honoraires – voir PRO 60/2010 (Annexe « C »)</p>	N/D
YT	HC-03 – Physiotherapy	N/D	N/D	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

TRAITEMENT DES PIEDS				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	N/D	Frais associés, reçu original requis pour paiement. Comme directive, on autorise un maximum de 6 visites l'an dans une clinique de soins de la peau. Si le travailleur requiert plus de 6 visites l'an, considérer les raisons pour lesquelles plus de visites sont requises en prenant et documentant la décision d'autoriser plus de visites. Des soins de base des pieds peuvent être autorisés pour les travailleurs qui ne reçoivent pas d'allocation de soins personnels (ASP) et qui sont incapables de prendre soin de leurs pieds en raison de la lésion ou de l'état causé par le travail. Le fournisseur de services engagé doit être compétent pour le service requis (par exemple, le soin des ongles doit être prodigué par un pédicure ou une infirmière formée pour le soin des pieds)	N/D
CB	Il n'y a pas de politique sur les soins des pieds, mais les politiques suivantes traitent des lésions aux pieds et aux jambes : 77.25 Boots and Shoes 77.26 Belts and Braces	Premier rapport d'accident - 31,78 \$ / 17,39 \$ ¹³ Bulletin de santé 25,36 \$ / 14,18 \$ ¹³	Consultation – 58,99 \$ Visite subséquente - 26,55 \$	Podiatrists and WorkSafeBC
MB	N/D	N/D	Aucune liste d'honoraires	N/D
NB	N/D	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services d'aide médicale, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services d'aide médicale, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	N/D
TNL	N/D	N/D	N/D	N/D
TNO/ NU	04.02 Payment for Medical Aid	N/D	N/D	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	N/D	Consultation avec pédicure 45,00 \$ par séance (comprend rapport) + coût de l'orthèse. Chaussure orthopédique au prix de détail.	N/D

13 En deçà de 5 jours ou en deçà de 6 à 7 jours. Les rapports reçus après 7 jours ouvrables ne seront pas payés.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

TRAITEMENT DES PIEDS				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
ON	17-03-01 Honoraires de soins de santé 17-01-02 Admissibilité aux soins de santé	Formulaire Détermination des capacités fonctionnelles - 40,00 \$ Consultation téléphonique - 23,54 \$ – Doit être engagée par la CSPAAAT	Visite initiale - 53,15 \$ Nouvelle visite avec traitement - 40,10 \$ Visite subséquente sans autre traitement - 16,80 \$ Visite d'urgence premier patient - 34,55 \$ Visite d'urgence – chaque patient supplémentaire - 14,80 \$ Acuponcture - 38,78 \$ par visite Injections - 9,50 \$-32,45 \$ Services chirurgicaux – 79,08 \$ - 277,83 \$ Services radiologiques - 15,65 \$ - 31.00 \$	Barème d'honoraires: Podiatrie
IPE	POL-64“Health Care Providers”	Aucune liste de frais.	Aucune liste de frais.	N/D
QC	N/D	N/D	32 \$ par traitement	N/D
SK	POL 05/96 (Schedules)	PRO 19/94 (modifié par PRO 60/2000)	Le paiement pour les services sera au montant jugé raisonnable dans les circonstances.	N/D
YT	N/D	N/D	N/D	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

PROTHÈSES / ORTHÈSES				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	Aucuns frais de rapport	On peut obtenir un guide de frais de prothèses et d'orthèses en communiquant directement avec la CAT-AB. Ce guide gratuit change régulièrement et n'est pas disponible par les liens connexes.	N/D
CB	Rehabilitation Services & Claims Manual V II: 77.23 Artificial Limbs 77.25 Boots and Shoes	Programme multidisciplinaire pour amputés : Honoraires de rapport de plan de retour au travail - 150 \$ Visite du lieu de travail - 100 \$	Programme multidisciplinaire pour amputés : Phase 1 – Gestion avant prothèse : 20 jours, 300 \$ par jour Phase 2 - Entraînement à la prothèse : 30 jours, 300 \$ par jour Phase 3 Restauration fonctionnelle : 30 jours, 300 \$ par jour Phase 4 – Réintégration au milieu de travail : 60 jours au total, forfait total de 1 440 \$	Prosthetists Fee Schedule Amputee Multidisciplinary Program
MB	N/D	N/D	Aucune liste d'honoraires - facture	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale Politique No. 25-007 – Prothèses, orthèses et appareils de réadaptation	Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	N/D
TNL	N/D	N/D	N/D	N/D
TNO/ NU	04.02 Payment for Medical Aid 04.08 Medical Devices	N/D	Aucun fournisseur de tels services dans les TNO/NU, honoraires payés selon la facture de l'extérieur de la province. Fait venir chaque année un fournisseur de services de l'Ontario pour les travailleurs du nord et les honoraires sont négociés chaque année.	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	-	Facturés avec approbation préalable.	Orthotics
ON	17-07-05 – Appareils orthopédiques 17-07-02 - Habillement 17-07-06 Équipement et fournitures de soins de santé 17-06-03 Appareils de soutien à l'autonomie 22-01-02 Changement important dans les circonstances - Travailleur 17-07-04 Appareils auditifs 17-07-01 Lunettes ou lentilles cornéennes sur ordonnance	N/D	N/D	Programmes de services spécialisés: - Soins aux amputés - Gants et des crispins - Chaussures orthopédiques et d'orthèses Fournitures et équipements de soins de santé

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

PROTHÈSES / ORTHÈSES				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
IPE	POL-30, "Orthoses, Protheses, and Assistive Devices" POL-64"Health Care Providers"	Aucune liste d'honoraires	Aucune liste d'honoraires	N/D
QC	Politique 5.04 : Les orthèses et les prothèses ¹⁴ 1. Prothèses et orthèses pour le tronc et les membres ; 2. Audioprothésistes (prothèses auditives) ; 3. Denturologue (prothèses dentaires) ; 4. Optométristes (orthèses visuelles) ; 5. Ocularistes (prothèses oculaires);	Tarifs prévus par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Tarifs prévus par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) La tarification des service professionnel payés aux audioprothésistes est indiquée à l'annexe 2 du Guide administratif des prothèses auditives à l'intention des audioprothésistes. Voir le lien ci-joint pour accéder au Guide : http://www.csst.qc.ca/NR/rdonlyres/A0A33E6D-DDB5-4555-BEC7-D883AC850970/8039/DC200_1062_web3.pdf Entente négociée avec la CSST : 80 % des taux suggérés par le Guide des tarifs des denturologistes Examen général (55 \$), examen subséquent (37 \$), examen en thérapeutique oculaire (maximum de 40 \$), examen spécifique en lentilles cornéennes (60 \$) etc Tarifs prévus par la RAMQ pour les orthèses visuelles (lunettes et lentilles cornéennes) et les prothèses oculaires	N/D
SK	POL 17/2008	N/D	PRO 105/2002 (Annexe « B ») Construction d'orthèses - 60,.00 \$ l'heure Semelles, orthèses (y compris accoudoirs, moulages, agrafes, supports, bandages herniaires, etc.) – Selon ce qui est raisonnable Rétribution pour remplacement ou réparation jugée au cas par cas.	POL 02/2001 (Allowance – Clothing)
YT	N/D	N/D	N/D	N/D

14 Les orthèses et les prothèses doivent être prescrites par le médecin qui a charge du travailleur.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

PSYCHOLOGUE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	Frais de rapport inclus dans les honoraires de traitement	<u>Évaluation</u> Psychologique complexe - 130 \$/h (max 13 h) Perturbation grave - 130 \$/h (max 13 h) Défection/annulation (Jour 1) - 400 \$ Défection/annulation (Jour 2) - 100 \$ Consultation téléphonique – 32,50 \$/15 min (max 30 min par appel) <u>Counseling</u> Counseling - 130 \$/h (max 10 séances) Interview/dépistage TPI -130 \$/h (max 3 h) Défection/annulation < 24 h d'avis -130 \$ h (max 1 h) Consultation téléphonique – 32,50 \$/15 min (max 30 min par appel) <u>Neuro</u> Évaluation NP - 150 \$/h (max 13 h) Rapport d'évaluation NP accéléré - 285 \$ Défection/annulation (Jour 1) - 400 \$ Défection/annulation (Jour 2) - 100 \$ Interview/dépistage TCM - 150 \$/h (max 4 h) Défection/annulation interview/dépistage TCM - 200 \$ Consultation téléphonique – 37,50 \$/15 min (max 30 min par appel)	N/D
CB	<i>Rehabilitation Services and Claims Manual VII:</i> 13.00 Mental Stress 22.40 – D. Alcoholism and Drug Dependency Problem 22.20 Compensable Consequences - Pain and Chronic Pain 39.01 Decision Making Procedure under Section 23(1)	<u>Traitement</u> <u>Honoraires du rapport de traitement du psychologue</u> 156,84 \$ l'heure (juin 2010 au mai 2011) 160,00 \$ l'heure. (juin 2011 au mai 2012) ¹⁵ <u>Évaluation</u> Honoraires du rapport d'évaluation psychologique – 100,00 \$ (juin 2010 au mai 2013) ¹⁶ Honoraires du rapport d'évaluation neuropsychologique – 100,00 \$ (juin 2010 au mai 2013) ¹⁷ Honoraires de consultation supplémentaire – 50,00 \$ (juin 2010 au mai 2013) ¹⁸	<u>Traitement</u> Séance initiale de planification de traitement menée par un psychologue 243,78 \$ (août 2010 au juillet 2011) 248,66 \$ (août 2011 au juillet 2012) Séance initiale de planification de traitement menée par un autre fournisseur de soins de santé mentale 194,36 \$ (août 2010 au juillet 2011) 198,26 \$ (août 2011 au juillet 2012) Traitement prodigué par un psychologue – 153,78 \$ l'heure (max 6 h/bloc) Traitement prodigué par un autre fournisseur de soins de santé mentale – 104,36 \$ l'heure (max 6 h/bloc) <u>Évaluation</u> Évaluation psychologique - 156,84 \$ l'heure (juin 2010 au mai 2011); 160,00 \$ l'heure (juin 2011 au mai 2012) *max 12 h Évaluation neuropsychologique – 156,84 \$ l'heure (juin 2010 au mai	Psychologists and WorkSafeBC

15 Les honoraires varient selon que le rapport est reçu ou non dans les 5 jours ouvrables après la dernière séance du bloc.

16 Les honoraires varient selon que le rapport est reçu en deça de 10 jours ouvrables du rendez-vous confirmé.

17 Les honoraires varient selon que le rapport est reçu en deça de 20 jours ouvrables du rendez-vous confirmé.

18 Les honoraires varient selon que le rapport est reçu en deça de 10 jours ouvrables de l'orientation du patient.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

PSYCHOLOGUE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
			2011); 160,00 \$ l'heure (juin 2011 au mai 2012) *max 16 h Consultation supplémentaire de psychologie/neuropsychologie - 260,10 \$ (1 ^{er} juin 2010 au 31 mai 2011) *forfait; 265,30 \$ (juin 2011 au mai 2011) Honoraires de révision de document - 260,10 \$ (juin 2010 au mai 2011) *forfait; 265,30 \$ (juin 2011 au mai 2012) Consultation (en personne ou par téléphone) 39,21 \$/15 min (juin 2010 au mai 2011); 40,00 \$/15 min (juin 2011 au mai 2012)	
MB	N/D	N/D	Tarif des services - 150 \$ l'heure (1 jan 2008)	N/D
NB	Politique No. 25-001 Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services d'aide médicale, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	Travail sécuritaire NB paye les honoraires facturés pour le traitement et les services. Si Travail sécuritaire NB fait des arrangements particuliers pour obtenir des services d'aide médicale, Travail sécuritaire NB paye les honoraires au tarif négocié.	N/D
TNL	EN-06 "Mental Health Adjustment following Physical Injury EN-07 "Chronic Pain" EN-18 "Mental Stress"	Aucuns honoraires établis	Aucuns honoraires établis	N/D
TNO/ NU	04.02 Payment for Medical Aid	Premier rapport du médecin - 41 \$ Rapport détaillé - 250 \$	Selon la liste d'honoraires des TNO	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	Évaluation et conseils 114 \$ l'heure Évaluation neuropsychologique 120 \$ l'heure ou tarif forfaitaire approuvé. Rédaction du rapport remboursée à 114 \$ l'heure. Maximum de 12 séances. L'approbation d'un conseiller médical est requise pour plus de 12 séances.	Évaluation et conseils 114 \$ l'heure Évaluation neuropsychologique 120 \$ l'heure ou tarif forfaitaire approuvé.	N/D
ON	15-03-02 Stress traumatique 15-04-03 Invalidité attribuable à la douleur chronique 15-04-02 Invalidité attribuable à un traumatisme psychique	Formulaire Détermination des capacités fonctionnelles - 40,00 \$ Consultation téléphonique - 23,54 \$ – Doit être engagée par la CSPAAAT	Évaluation psychologique initiale (par ½ heure ou moins jusqu'à un maximum de 4 h.) - 67,00 \$ Services psychologiques - (par ½ heure ou moins) - 67,00 \$ Évaluation neuropsychologique (par ½ heure ou moins jusqu'à un maximum de 12 heures) - 67,00 \$	Barème d'honoraires: Psychologie Programme de soins: pour lésions cérébrales traumatiques légères
IPE	POL-01, "Psychological Or Psychiatric Conditions" POL-64"Health Care Providers"	Aucune liste d'honoraires.	Aucune liste d'honoraires.	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

PSYCHOLOGUE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
QC	Politique 5.05 : Les soins, les traitements, les aides techniques et les frais déterminés par la Commission ¹⁹ .	65 \$ pour un rapport fourni dans le réseau privé	Réseau public : tarif horaire de 86,60 \$ Réseau privé : tarif horaire de 65 \$	Entente MSSS-CSST Annexe à la circulaire (circulaire numéro 03.01.42.19 du MSSS) Règlement sur l'assistance médicale
SK	POL 05/96 (Annexes) PRO 54/2010 (Annexe "A") Article 2g) <ul style="list-style-type: none"> Les psychologues qui désirent offrir des services psychologiques aux clients de la CAT doivent faire une demande d'accréditation comme fournisseurs de services psychologiques à la CAT. 	N/D	PRO 54/2010 (Annexe "B") À compter du 1 ^{er} janvier 2011 : <ul style="list-style-type: none"> Niveau Ph.D. : 110,00 \$ l'heure, divisés par le nombre dans le groupe. Niveau MA : 88,00 \$ l'heure, divisés par le nombre dans le groupe.. 	N/D
YT	EN-09 Adjudicating Psychological Disorders	Aucune liste d'honoraires.	N/D	N/D

19 Les traitement de psychologie doivent avoir été prescrits par le médecin qui a charge du travailleur.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

SPÉCIALISTE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	Rapport de consultation t – 69,24 \$ (support électronique) Rapport d'étape – 34,42 \$ Rapport de consultation accéléré – 309,79 \$ (reçu en moins de 15 jours ouvrables de l'orientation du patient) Rapport de consultation accéléré – 103,28 \$ (reçu en moins de 16 à 25 jours ouvrables de l'orientation du patient)	Le paiement des services ci-dessus respectera le barème courant d'honoraires médicaux de Santé et bien-être Alberta	Physician services
CB	Rehabilitation Services and Claims Manual VII: 78.22 Consultation with Specialists	Rapport de consultation – Le rapport de consultation est inclus dans les frais d'évaluation initiale de 324,23 \$. Rapport de salle d'opération – 75 \$	Évaluation initiale– 324,23 \$ Traitement – 160,68 \$	Medical and surgical specialists
MB	N/D	36,89 \$ (1 jan 2010)	Barème d'honoraires basé sur le spécialiste	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Frais de rapport inclus dans les honoraires à l'acte négociés avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick.	Rapport reçu en moins de 5 jours - 129,91 \$ à 272,29 \$ selon la spécialité Rapport reçu en plus de 5 jours - 108,26 \$ à 226,91 \$ selon la spécialité	N/D
TNL	N/D	Voir Honoraires de rapport des médecins – résumé ou opinion médicale – 150 \$	Voir Honoraires de rapport des médecins – tarif des soins de santé de la province plus 20 %	N/D
TNO/NU	04.02 Payment for Medical Aid	Premier rapport du médecin - 41 \$ Rapport détaillé - 250 \$	Selon la liste d'honoraires des TNO.	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	150 \$ l'heure ou 125 \$ la page, selon la demande de la CAT.	Valeur unitaire déterminée par le Régime d'assurance médicale de la province	N/D
ON	17-02-02 Rapports des praticiens de la santé	Voir Barème d'honoraires: Médecine générale	Honoraires provinciaux de traitement	Voir Barème d'honoraires: Médecine générale
IPE	POL-92 "Medical Aid" POL-32 "Physician Selection" POL-64 "Health Care Providers"	Selon l'entente maîtresse entre le ministère de la Santé et la Société médicale de l'Île-du-Prince-Édouard.	Selon l'entente maîtresse entre le ministère de la Santé et la Société médicale de l'Île-du-Prince-Édouard.	N/D
QC	Politique 5.01 Les services des professionnels de la santé	REM Supplément pour certaines spécialités - 75,00 \$ (voir Frais de rapport des médecins)	N/D	N/D
SK	POL 05/96 (Annexes)	N/D	PRO 51/2009 (Annexe « A ») Consultation complexe - 75,60 \$ Honoraires de recherche - 37,80 \$ / 10 min Honoraires d'opinion spéciale - 189,00 \$ <u>Consultation téléphonique :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 37,80 \$ / 10 premières minutes • 50,40 \$ / de 10 à 15 minutes • 50,40 \$ / par tranche additionnelle de 15 minutes Autres honoraires – voir PRO 51/2009 (Annexe « A »)	N/D
YT	N/D	Service Spécialiste - sur facture	Visite post-opératoire d'un spécialiste dans les quarante-deux (42) jours suivant l'opération : 88,37 \$.	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).

ORTHOPHONIE				
	POLITIQUE	FRAIS DE RAPPORT MONTANT	FRAIS DE TRAITEMENT	LIENS CONNEXES
AB	N/D	Le paiement des services observera les tarifs de santé les plus courants de l'Alberta.	N/D	N/D
CB	N/D	Rapport - 50,00 \$ Rapport tardif – 35,00 \$.	Temps clinique - 35 \$/unité (une unité = 15 minutes avec un maximum de 8 unités par jour) (Inclut tous les frais reliés à la visite)	Speech-language pathologists and WorkSafeBC
MB	N/D	N/D	Aucune liste d'honoraires - facture	N/D
NB	Politique No. 25-001 - Aide médicale – Principes Barème des frais No. 29-501 Fournisseurs d'aide médicale	Inclus dans les frais de malade externe.	Inclus dans les frais de malade externe	N/D
TNL	N/D	N/D	N/D	N/D
TNO/ NU	04.02 Payment for Medical Aid	Aucuns	Selon les honoraires de l'établissement. Actuellement 238 \$ la visite	Politiques de la Commission
NÉ	Policy 2.3.1R Provision of Health Care Services	Aucun tarif fixé	Aucun tarif fixé	-
ON	17-06-06 Soins à domicile 17-03-01 Honoraires de soins de santé 17-01-02 Admissibilité aux soins de santé	Formulaire Détermination des capacités fonctionnelles pour un retour au travail prompt et sûr - 40,00 \$ Consultation téléphonique - 23,54 \$ – Doit être engagée par la CSPAAT	Visite de l'orthophoniste - 80 \$ (La visite et le paiement ne sont pas basés sur le temps. Cependant, une visite dure généralement une heure)	Barème d'honoraires : Orthophonie Programme de soins : pour lésions cérébrales traumatiques légères
IPE	POL-64"Health Care Providers"	Aucune liste d'honoraires.	Aucune liste d'honoraires.	N/D
QC	Entente MSSS-CSST Annexe à la circulaire (circulaire numéro 03.01.42.19 du MSSS) Règlement sur l'assistance médicale	N/D	Réseau public : Entrevue et consultation de dossier : 42,64 \$ par séance Autres tarifs selon le type d'épreuves Pour la liste des taux, consulter l'annexe à la circulaire (circulaire numéro 03.01.42.19 du MSSS) Réseau privé : Entrevue et consultation de dossier : 32,00 \$ par séance Autres tarifs selon les type d'épreuves Voir liste des tarifs à l'annexe 1 du Règlement sur l'assistance médicale	N/D
SK	POL 05/96 (Annexes)	N/D	N/D	N/D
YT	N/D	Aucune liste d'honoraires.	N/D	N/D

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).